



PARIS-MONTRÉAL

La force de l'engagement des
villes pour la biodiversité

Communication à l'occasion du
5^e Sommet international sur la biodiversité
pour les villes et les gouvernements infranationaux
du 9 au 11 décembre 2016, Cancún (Mexique)

Il y a près de 10 ans, les Nations unies annonçaient que la population mondiale vivait désormais majoritairement en milieu urbain. Dans ce contexte, l'importance de préserver les écosystèmes et la biodiversité pour accroître la santé et la qualité de vie constitue une préoccupation majeure pour les villes et leurs citoyens. En effet, les bienfaits associés à la présence de la nature en ville sont désormais bien connus : diminution des îlots de chaleur, amélioration de la qualité de l'air, captation à la source des eaux de pluie, embellissement des paysages urbains, impacts positifs sur la santé cognitive et psychologique et renforcement du lien social.

Les politiques publiques doivent ainsi concevoir la ville autrement. La biodiversité devient un axe structurant de leurs actions, pour répondre aux aspirations locales, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité, en associant l'ensemble des acteurs de la collectivité.

À l'issue de la première rencontre des Nations unies sur les villes et la biodiversité en 2007, le Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) soulignait que le combat pour la biodiversité se gagnerait ou se perdrait en ville, spécifiant que la protection de la biodiversité est avant tout une affaire locale. Montréal et Paris, respectivement ville hôte du Secrétariat de la CDB et ville hôte de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, sont fières de relever le défi.

Dans l'esprit de leur coopération 2015-2017 « Paris - Montréal : regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », soutenue par les gouvernements du Québec et de la France, grâce au Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée, les deux municipalités affirment ensemble, aujourd'hui, leur engagement conjoint en faveur de la biodiversité, qui se traduit par des actions concrètes, au bénéfice des citoyens.

I. Impulser une conscience collective : la biodiversité est l'affaire de tous

La protection et l'accroissement de la biodiversité sont des considérations collectives nécessitant la participation de tous : municipalité, citoyens, chercheurs, praticiens, représentants d'associations ou d'organismes à but non lucratif, grands propriétaires institutionnels, entreprises privées, etc. Les villes réunissent une multitude d'acteurs dynamiques, dont les expertises et les rôles complémentaires sont autant d'atouts pour amplifier l'action en faveur de la biodiversité. Ce travail collaboratif est essentiel pour mettre en commun les connaissances, développer une vision partagée et ainsi, conduire des actions cohérentes.

Montréal et Paris développent et partagent les connaissances sur la biodiversité, et agissent afin de susciter une réflexion avec tous les acteurs de la société.

À PARIS

Trois documents majeurs ont été réalisés en 2015 dans le cadre du bilan partagé du premier Plan Biodiversité : *La biodiversité à Paris : un état des lieux* à destination des experts, *un portrait de la biodiversité* à destination du grand public et *l'Indice de Singapour-Paris*, outil d'autoévaluation pour une meilleure visibilité à l'international. Ces publications ont permis de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Une nouvelle démarche de co-construction avec les habitants, est en cours dans tous les arrondissements de Paris, en vue d'élaborer le nouveau Plan Biodiversité. De multiples outils de concertation sont mis en œuvre à cet effet, tels des ateliers citoyens et une plateforme Internet, etc.

L'intégration des données parisiennes à la base de données régionale d'Île-de-France et la promotion des sciences participatives, ouvertes à tous, renforcent la connaissance commune et la synergie entre tous les acteurs du territoire.

La Ville de Paris a aussi mis en place des outils innovants visant l'appropriation de l'espace public par les citoyens comme le « permis de végétaliser » pour permettre à chacun de jardiner dans la rue ou les « rues végétales », des rues où les plantes poussent sur les trottoirs, au milieu de la chaussée et en pied des façades, une rue où les habitants peuvent venir jardiner et se rencontrer. La mise en place du budget participatif révèle année après année l'engouement croissant des Parisiens pour la nature, au bénéfice notamment de la biodiversité.

La responsabilité de Paris pour préserver la biodiversité, se traduit par des engagements concrets, mais aussi symboliques. Ainsi, au Conseil de Paris de septembre, la biodiversité a été nommée Citoyenne d'honneur de la Capitale. Cette nomination confère une résonance forte à la défense des valeurs prônées par Paris, contribuant à faire prendre conscience au plus grand nombre, de la disparition silencieuse de notre environnement.

À MONTRÉAL

Le Rapport sur la biodiversité 2013, un état des lieux sur la biodiversité et ses modalités de gestion produit par la Ville et divers acteurs de la collectivité, reflète un diagnostic et une vision partagée. Disponible sur Internet, le rapport a été lancé à l'occasion du « Rendez-vous Biodiversité urbaine : une valeur à apprécier », organisé en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, l'ICLEI et d'autres partenaires et ayant réuni 150 participants locaux et internationaux, en présence de la Ville de Paris, à Montréal autour des enjeux de biodiversité.

La consultation des acteurs du milieu est partie intégrante aux processus, comme en témoigne la démarche concertée de l'élaboration des plans concepts pour les écoterritoires montréalais, ainsi que la consultation récente de 16 000 usagers pour alimenter la vision du développement et de l'aménagement du Réseau des grands parcs. Les activités d'éducation relative à l'environnement offertes en toute saison par les partenaires de la Ville dans les grands parcs, ainsi que les journées d'actions environnementales permettent au public de s'informer et de s'engager concrètement, notamment, dans la lutte contre les espèces envahissantes.

La participation de Montréal à des réseaux d'échange comme le Conseil québécois des municipalités pour la biodiversité coordonné par Réseau environnement, permet d'échanger sur les défis et de partager les

meilleures pratiques pour favoriser la biodiversité dans un contexte urbain. L'utilisation de technologies innovantes, incluant l'acquisition de données aéroportées, permet également d'optimiser le portrait du patrimoine arboricole et l'analyse de sa biodiversité.

Résultats de la coopération Paris-Montréal : La bonification des stratégies et des approches et l'optimisation des méthodes de travail.

Dans cet esprit de développement et de partage des connaissances, Montréal et Paris ont mis en commun leurs expériences, permettant la bonification de leurs stratégies et de leurs approches respectives sur la biodiversité. Malgré des typologies et des échelles de territoire différentes, Paris et Montréal présentent une vision similaire, le langage technique employé est semblable et les outils employés répondent aux mêmes objectifs. Les deux municipalités ont examiné ensemble le détail de leurs initiatives autour de la place de l'arbre et de la biodiversité en ville, la gestion de l'eau et la création de promenades urbaines pédagogiques, entre autres. Les méthodes optimales de concertation avec les parties prenantes font également l'objet de riches échanges.

II. Réinventer la ville afin d'allier nature et vie urbaine

Face au changement climatique, aux problèmes liés à la pollution de l'air et de l'eau, ainsi qu'à l'extinction d'espèces, les collectivités souhaitent construire des villes témoignant d'un meilleur équilibre entre la nature et le bâti. Préserver la biodiversité et introduire davantage de nature en ville représentent toutefois un défi considérable pour un territoire en développement permanent. Concilier nature et vie urbaine implique la mise en place d'approches novatrices et des changements de pratiques de la part de l'ensemble des acteurs du territoire.

Montréal et Paris protègent les réservoirs de biodiversité, renforcent les continuités écologiques et favorisent l'aménagement durable.

À PARIS

Les objectifs de végétalisation de la mandature 2014-2020 sont ambitieux et articulés les uns aux autres : atteindre 100 hectares de toitures, murs et façades végétalisés dont un tiers dédiés à l'agriculture urbaine, planter 20 000 arbres supplémentaires, ouvrir au public 30 nouveaux hectares d'espaces verts, végétaliser l'espace public, reconquérir de la Petite Ceinture ferroviaire, etc. Ces actions participent à la construction du Schéma parisien des trames vertes et bleues – des « chemins de nature », créant des continuités écologiques favorables aux déplacements des espèces sur notre territoire, en conformité avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Île-de-France.

Le vote de la modification générale du Plan local d'urbanisme (PLU) en juillet 2016 a conforté dans les textes réglementaires la démarche de végétalisation du bâti, notamment des toitures, des cœurs d'îlots, des interstices urbains et en interface avec l'espace public. Avec ce nouveau PLU ce sont également plus de 11 ha d'espaces verts qui viennent s'ajouter aux 807 ha déjà protégés.

La gestion écologique a été généralisée dans les espaces verts municipaux, cimetières compris : arrêt de l'utilisation de pesticides, mise en place d'une gestion différenciée, plantation d'espèces végétales régionales...

À MONTRÉAL

Après avoir atteint l'objectif initial de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, une nouvelle cible de protection de 10 % du territoire terrestre a été établie. En tenant compte des aires protégées dans les grands plans d'eau comme le fleuve Saint-Laurent, plus de 17% du territoire est déjà protégé, correspondant à la cible internationale ; ayant l'ambition de faire bénéficier toujours davantage les citoyens des précieux services écosystémiques, Montréal souhaite aller encore plus loin.

Dans cet esprit, la Ville améliore aussi continuellement son Réseau des grands parcs, tel qu'illustré ce printemps par l'ouverture au public du nouveau parc-nature du Bois-de-Saraguay. Depuis 20 ans, le Programme de gestion des écosystèmes dans les grands parcs permet au public d'accéder à ces lieux exceptionnels, sources de biodiversité et d'activités de plein air en milieu urbain, dans le respect de leur intégrité écologique.

La gestion intégrée de la forêt urbaine de la Ville de Montréal est un programme ambitieux comprenant un volet d'accroissement de la canopée de 20 % à 25 % et la plantation de 300 000 arbres sur dix ans, en terrains public et privé. Dans les quartiers, des projets pilotes visent à favoriser la présence des trois strates végétales et de fosses d'arbres agrandies, ainsi que la mise en place de mesures innovantes pour capter et traiter les eaux de pluie. La mise en application depuis plus d'une décennie du Règlement contre l'utilisation des pesticides favorise la santé humaine et des écosystèmes sur l'ensemble du territoire.

Résultats de la coopération Paris-Montréal : Le renforcement des outils de protection des réservoirs de biodiversité et d'amélioration de la connectivité, et des réalisations emblématiques en sols montréalais et parisien.

Le concept des trames verte et bleue est partagé entre les deux métropoles. La coopération entre Paris et Montréal a permis de renforcer les outils respectifs visant à protéger les réservoirs de biodiversité et à accroître les continuités écologiques en milieu urbain. Le partage d'outils technologiques innovants pour favoriser la connectivité est aussi en cours. La participation croisée d'experts aux appels à projets « Parisculteurs » à Paris et « Rues piétonnes et partagées » à Montréal permettent aussi de réinventer ensemble la ville végétalisée et durable. Des réalisations emblématiques verront aussi le jour dans les deux collectivités, telles que la végétalisation croisée et innovante de toitures pour favoriser la biodiversité tout en s'inscrivant dans la lutte contre les îlots de chaleur en milieu dense.

III. Miser sur la biodiversité au cœur des villes, en cohérence avec les orientations régionales, nationales et internationales

L'élaboration d'outils stratégiques à l'échelle municipale est essentielle à la protection et au renforcement de la biodiversité. La biodiversité étant un sujet multisectoriel, il est indispensable de lier les enjeux qui en découlent aux grandes thématiques de l'environnement et du développement durable, et de favoriser leur prise en compte dans les autres plans

stratégiques de la ville. S'inscrire en cohérence avec les orientations stratégiques des différents niveaux de décision est également un levier d'importance pour accroître la force d'impact des actions conduites.

Paris et Montréal agissent localement, dans une perspective globale.

À PARIS

L'adoption du premier Plan Biodiversité en 2011 et l'élaboration concertée du nouveau Plan qui sera promulgué début 2017, visent à structurer et à coordonner les actions locales en faveur de la préservation et du renforcement de la biodiversité à Paris. Ces stratégies sont articulées avec les autres grands plans d'aménagement de notre territoire municipal (Plan Climat Énergie, Livre Bleu sur l'eau, Plan Alimentation Durable etc.) mais aussi avec le Plan local d'Urbanisme, dont la modification générale, adoptée en juillet, fut l'occasion de renforcer la place de la nature en ville.

Les adhésions de la Ville de Paris à la nouvelle « Charte régionale pour la biodiversité » et à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, contribuent également à la réalisation des objectifs régionaux et nationaux pour préserver le vivant.

Le futur Plan Biodiversité de Paris se conformera aux évolutions du contexte législatif et réglementaire national, notamment la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, d'août 2016.

Le calcul parisien de l'Indice de Singapour sur la biodiversité des villes réalisé en 2015 permet désormais d'inscrire l'engagement de Paris dans la réflexion mondiale sur la biodiversité en milieu urbain.

À MONTRÉAL

En plus de la mise en œuvre d'outils destinés spécifiquement à la protection de la biodiversité comme la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et le Programme de gestion des écosystèmes, des interventions en faveur de la biodiversité sont intégrées à une diversité d'outils de planification et d'action municipale comme le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal, le Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine, le Plan d'adaptation aux changements climatiques, le Plan Montréal durable 2016-2020 et le Plan de l'eau.

Les orientations montréalaises sur la biodiversité sont cohérentes avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et pourront contribuer à l'établissement de la Trame verte et bleue prévue à l'échelle régionale. Elles sont aussi cohérentes avec les orientations provinciales et nationales, traitant de préoccupations communes comme la préservation des espèces à statut précaire et la lutte contre les espèces envahissantes.

Montréal est fière de participer au Comité consultatif des villes du Partenariat mondial sur l'action locale et infranationale pour la biodiversité depuis ses débuts, afin d'apporter sa contribution à la réflexion internationale sur le rôle des villes et les enjeux en milieu urbain.

Résultats de la coopération Paris-Montréal : Un apport accru à la mise en œuvre de la CDB, un appel à la mobilisation des villes et au développement de partenariats, et la valorisation du soutien des gouvernements à la coopération décentralisée.

La rédaction de cette déclaration commune en vue de la 13^e Conférence des Parties à la CDB représente un des aboutissements majeurs de la coopération Paris-Montréal, appelé à être diffusée auprès des partenaires locaux et internationaux, afin de susciter un engagement municipal accru et favoriser les synergies. Au moyen du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée, les gouvernements québécois et français ont affirmé leur appui à l'échange d'expertise municipale sur la végétalisation et la biodiversité en soutenant la coopération entre Paris et Montréal. L'action combinée des deux municipalités et le renforcement mutuel qui en résulte maximise l'apport de Paris et de Montréal à la réalisation des objectifs de la CDB. À titre d'exemple, le calcul parisien de l'Indice de Singapour sur la biodiversité des villes, initiative coordonnée par Singapour et le Secrétariat de la CDB, a pu être conduit grâce aux partages d'expériences montréalaises et parisiennes sur la mise à l'épreuve des différents indicateurs.

Un apport important à la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique

Paris et Montréal sont fières de participer au mouvement international par leur contribution à plusieurs objectifs d'Aichi sur la biodiversité, adoptés par la CDB en 2010, à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité. Les deux municipalités contribuent ainsi aux efforts planétaires visant notamment à favoriser la prise de conscience collective sur la valeur de la biodiversité, la réduction de la dégradation et de la fragmentation des habitats naturels, la lutte contre les espèces envahissantes, la protection de 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et l'établissement de réseaux écologiques des milieux naturels protégés, la protection des espèces en péril, la résilience et le stockage de carbone, ainsi que l'accroissement et la diffusion du savoir scientifique sur la biodiversité.

Les collectivités urbaines sont aujourd'hui des centres d'innovation majeurs, de riches carrefours d'expertise, favorisant les rencontres, les échanges et le partage des savoirs. En renouvelant nos approches, en œuvrant ensemble pour créer des villes végétales et inclusives, nous favorisons la santé des écosystèmes et le bien-être durable des populations.

À l'automne 2015, les Nations unies ont adopté de nouveaux Objectifs de développement durable, incluant l'Objectif 11 visant à rendre les villes inclusives, sécuritaires, résilientes et durables. Il y a quelques semaines, le Nouvel agenda urbain, soulignant l'importance de l'engagement des villes à protéger la biodiversité, a été adopté lors de la conférence internationale Habitat III. Il n'y a plus de doute : le moment est venu pour les collectivités urbaines d'accroître leurs efforts, afin de concrétiser ces aspirations pour une meilleure qualité de vie sur Terre.

Les villes sont aujourd'hui des acteurs décisifs de la transition écologique mondiale. Parce que la biodiversité est notre richesse commune, Montréal et Paris s'engagent avec force, conviction, enthousiasme et optimisme pour qu'ensemble les villes du monde apportent des solutions concrètes, pragmatiques et efficaces à son érosion. C'est pourquoi nous vous

invitons à vous joindre à nous, à l'issue de cette plénière, afin de créer, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, un réseau de villes engagées et une plateforme internationale d'échange dynamique et enrichissante pour protéger et mettre en valeur la biodiversité urbaine.

Contacts :

Paris : Mairie de Paris - direction des Espaces verts et de l'Environnement – agence d'Écologie urbaine : philippe.jacob@paris.fr

Montréal : Ville de Montréal - Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Section Biodiversité et écologie urbaine : joelle.roy-lefrancois@ville.montreal.qc.ca